

LE CHEVAL POSITIF AU CONTROLE ANTIDOPAGE :

FACTEURS DE RISQUE ET PRÉVENTION



Guide de bonnes pratiques à l'écurie



PRÉFACE

Ce guide de bonnes pratiques a été initié pour proposer des mesures de prévention des contaminations involontaires dans le cadre du contrôle antidopage des chevaux de courses et de compétition.

L'idée s'est imposée à l'issue d'une enquête ⁽¹⁾ réalisée par l'ENESAD (Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon) auprès d'entraîneurs en 2004, enquête qui a permis de mettre en évidence les principaux facteurs de risque de contamination involontaire au sein des écuries. Ce travail a en outre souligné la nécessité pour les entraîneurs de connaître ces risques pour les prévenir.

Pour réaliser ce guide, l'ENESAD a souhaité la collaboration d'un comité de pilotage composé de représentants de :

- L'Association des Entraîneurs de Chevaux de Courses au Galop en France
- L'Association Vétérinaire Equine Française (AVEF)
- Le Club de Nutrition Equine Français (CNEF)
- L'Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD)
- La Fédération Française d'Equitation (FFE)
- La Fédération Interprofessionnelle du Cheval de Sport, de Loisir et de Travail (FIVAL)
- La Fédération Nationale des Courses Françaises (FNCF)
- France Galop
- Le Laboratoire des Courses Hippiques (LCH)
- La Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français (SECF)
- La Société Hippique Française (SHF)
- Le Syndicat National des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Chevaux de Courses au Trot en France

S'adressant aux entraîneurs, cavaliers et personnels de l'écurie, ce guide s'articule autour de trois axes :

- Gestion de l'écurie
- Gestion des soins
- Gestion de l'alimentation

Chacun des axes est abordé à l'aide de fiches qui mentionnent différents facteurs de risque et qui proposent des solutions pratiques pour éviter toute contamination involontaire.

Ce guide a été réalisé conjointement par David Battu, Bertrand Poirier et Alban Rousselière, élèves ingénieurs à l'ENESAD, et encadré par le Docteur Véronique Julliard.

⁽¹⁾ D. Battu, B. Poirier, S. Poucet, A. Rousselière. Le dopage involontaire chez le cheval athlète : enquêtes d'opinion sur le terrain. Etude thématique de 2ème année d'Ingénieur des Techniques Agricoles. ENESAD, Dijon, 2004. 40 p.

INTRODUCTION

Il est communément admis que le dopage consiste en *une manoeuvre artificielle en vue de modifier la performance par l'usage de procédés ou de substances*. Or, la compétition sportive doit s'appuyer sur les mérites propres d'un cheval en bonne santé, sur ses capacités sportives, sur la qualité de son entraînement et non sur la mise en oeuvre d'artifices.

Cela se traduit par une absence de mise en évidence, dans les prélèvements réalisés, de substance prohibée.

La lutte antidopage a notamment pour but de prémunir de toute atteinte l'objectif majeur de la compétition, à savoir la « sélection des reproducteurs ».

En termes de chiffres, il existe de grandes différences entre les courses et les sports équestres. Dans les courses, le nombre de contrôles est plus de 10 fois supérieur à celui des sports équestres (environ 800 prélèvements effectués par an pour ces derniers). Le taux de positivité varie de 0,3 à 0,45 % en fonction des années, contre 3 et 4,5 % pour les sports équestres.

En cas de contrôle positif, les sanctions peuvent être lourdes de conséquences tant pour le cheval que pour l'entraîneur ou le cavalier. Elles peuvent être perçues comme sévères, notamment si la présence de la substance ne découle pas d'une réelle intention de frauder. Certes, dans tous les cas, la personne en charge du cheval contrôlé est toujours responsable. Toutefois, lors d'une contamination involontaire, elle peut moins bien admettre la sanction car elle peut ne pas avoir eu conscience de l'impact de certaines pratiques.

Les contaminations involontaires semblent loin d'être anecdotiques puisque, parmi les cas contrôlés positifs au sein des courses, une étude plus approfondie révèle qu'il s'agit, dans 85 % des cas, d'erreurs ou de dysfonctionnements dénués de volonté de frauder, et dans 15 % des cas, de fraude avérée.

Ces données soulignent l'importance d'une sensibilisation des entraîneurs, cavaliers et personnels de l'écurie sur la contamination involontaire, qui passe par l'identification d'un maximum de facteurs de risque et par la proposition de mesures de prévention.

Gestion de l'écurie

- 1) Hébergement
- 2) Personnel de l'écurie
- 3) Contamination par un tiers

Gestion des soins

- 4) Relation avec le vétérinaire
- 5) Identification et suivi
- 6) Utilisation du matériel

Gestion de l'alimentation

- 7) Choix des aliments
- 8) Graineterie
- 9) Distribution de l'aliment

HÉBERGEMENT

Facteurs de risque

- Mettre un cheval dans un box occupé précédemment par un cheval ayant reçu un traitement médical.
- Laisser consommer de la paille souillée par les urines et les crottins d'un cheval ayant reçu un traitement médical.
Un cheval sous traitement et mangeant de la paille souillée par ses urines continue à absorber les molécules contenues dans le médicament.
- Ignorer, lors des divers déplacements, si le box mis à disposition a été occupé par un cheval ayant eu un traitement et/ou si le box, la mangeoire et l'abreuvoir ont été précédemment contaminés.



En pratique

- Vider et décontaminer le box, la mangeoire et l'abreuvoir avant d'y introduire un nouveau cheval.
- Exiger le respect de cette pratique pour les boxes mis à disposition lors de compétitions et lors d'entraînements à l'extérieur.
- Vider et décontaminer le camion ou le van après chaque déplacement.
- A défaut, mettre une « muserolle » ou un « panier » au cheval.
- Prévoir la mise en place de boxes spécifiques afin d'isoler les chevaux en traitement.

PERSONNEL DE L'ÉCURIE

Facteurs de risque

- Contaminer un cheval du fait d'un contact avec le personnel sous traitement.

D'une part, un membre du personnel sous traitement, ne s'étant pas assuré de l'absence de résidu de produit (pommades, gels...) sur ses mains, peut contaminer un cheval lors de tout contact, et particulièrement avec la bouche de celui-ci (par exemple, lors de la mise du mors).

D'autre part, une personne recevant un traitement médical et ayant uriné dans le box d'un cheval peut le contaminer si ce dernier consomme la paille souillée.

- Donner des boissons et aliments destinés à la consommation humaine (café, barres chocolatées,...) qui contiennent des substances prohibées en course ou en compétition.

Une friandise chocolatée suffit à rendre un cheval positif au contrôle antidopage pendant plusieurs jours.

En pratique

- Informer le personnel sur les sources possibles de contamination notamment involontaires.
- Interdire la consommation d'aliments et de boissons destinés à la consommation humaine dans l'écurie.
- Exiger du personnel qu'il se lave soigneusement les mains et/ou qu'il utilise des gants à usage unique lors de tout traitement mis en oeuvre tant sur un cheval que sur lui-même.
- Rappeler à être prévenu lorsque le personnel est sous traitement, et lui demander une plus grande vigilance.
- Interdire la distribution de friandises non destinées aux chevaux, même à titre de récompense.

CONTAMINATION PAR UN TIERS

Facteurs de risque

- Etre victime d'une contamination d'un cheval par malveillance.
Une personne malveillante peut administrer des substances interdites à un cheval dans des friandises (ou autre simulacre), en les mettant dans son seau, dans sa mangeoire, dans son abreuvoir.
- Etre victime d'une contamination d'un cheval par méconnaissance.
Un visiteur peut donner de bonne foi des friandises aux chevaux, sans en connaître les conséquences.



En pratique

- Surveiller, voire interdire l'accès à l'écurie aussi souvent que possible à toute personne extérieure.
- Surveiller les chevaux en permanence lors des compétitions et lors des entraînements à l'extérieur.

Facteurs de risque

- Pratiquer l'automédication.
- Faire de nouveau participer un cheval à des compétitions alors que les principes actifs des médicaments administrés et/ou leurs métabolites n'ont pas été totalement éliminés par l'organisme.
- Utiliser une présentation médicamenteuse (poudre par exemple) susceptible de favoriser la contamination de l'environnement (mangeoire, sol, matériels divers, etc).



En pratique

- Bannir l'automédication.
- Signaler au vétérinaire que le cheval est en période de compétition et lui en indiquer les échéances.
- Définir, avec le vétérinaire, un délai d'attente de sécurité avant toute remise à la compétition.
- Si besoin, demander une analyse de dépistage préalablement à la remise à la compétition.
- Privilégier, lors de traitements, les formes injectables des médicaments (cf. fiche 6).

Facteurs de risque

- Charger plusieurs personnes d'effectuer des soins sans concertation.
- Repérer de façon insuffisamment précise les chevaux en traitement ou ceux à traiter.
- Procéder à des changements de boxes inopinés.
- Ne pas conserver des traces écrites des soins et traitements.

Un cheval recevant une posologie supérieure à celle prescrite peut mettre plus de temps à éliminer les molécules interdites de son organisme.



En pratique

- Désigner une unique personne, bien informée des risques de contamination, pour réaliser les soins et les traitements aux chevaux.
- Signaler clairement le cheval que le vétérinaire doit soigner.
- Disposer pour chaque cheval d'une fiche de soins, répertoriant l'ensemble des traitements en cours avec les posologies, qui sera affichée sur la porte du box.
- Conserver les ordonnances pendant le délai réglementaire (à savoir de 5 ans).

Facteurs de risque

- Laisser les médicaments dans un local facilement accessible.
- Contaminer l'environnement (hébergement, matériel), par un ou des médicaments, du fait de leur forme de présentation (poudre, gel, pommade, pâte, etc).

Un médicament sous forme de poudre peut facilement se disperser sur le matériel situé à proximité lors du traitement.

- Réutiliser du matériel contaminé.

Mettre à un cheval des bandages ayant déjà été utilisés pour un traitement local, notamment en présence d'effractions cutanées (plaies, crevasses, etc).

En pratique

- Conserver les médicaments dans l'armoire à pharmacie, elle-même placée dans un lieu sûr et fermée à clé.
- Identifier clairement le matériel à risque (code couleur, croix bleue, etc). Le nettoyer et le décontaminer systématiquement après chaque usage.
- Prévoir un matériel de soins pour chaque cheval en traitement.
- Ne jamais utiliser la mangeoire pour administrer les médicaments (cf. fiche 9).
- Privilégier, lors de traitements, les formes injectables des médicaments (cf. fiche 4).
- Privilégier le matériel à usage unique (ex : seringue).

Facteurs de risque

- Faire consommer des aliments (fourrages, concentrés, additifs alimentaires,...) qui contiennent des plantes dans lesquelles des substances prohibées sont susceptibles d'être présentes.

Récolter du fourrage dans ou en bordure des zones agraires où la culture de certaines plantes à risque est réalisée.

- Acheter des aliments auprès de fournisseurs ne pouvant pas garantir l'absence de risques liés à la présence de contaminants alimentaires.

Un aliment élaboré pour une autre espèce animale contenant des coses de cacao est un contaminant alimentaire pour le cheval.



En pratique

- Privilégier les fournisseurs ayant initié une démarche qualité dans le contrôle de leurs fabrications, et qui attestent la mise en place de moyens permettant d'éviter la présence de contaminants alimentaires.
- Conserver les étiquettes ou les bons de livraison qui doivent porter les numéros de lot des aliments livrés, les fournisseurs conservant obligatoirement des échantillons témoins.
- Conserver si possible des échantillons d'aliments à la livraison. Ces échantillons doivent être conservés jusqu'à deux mois après la fin de consommation des aliments pour une éventuelle enquête.

Facteurs de risque

- Stocker des aliments pour chevaux avec des aliments destinés à d'autres espèces animales ou avec des compléments alimentaires susceptibles de contenir des substances prohibées.
- Accepter une livraison non ou mal identifiée.
- Placer l'armoire à pharmacie dans ce local.



En pratique

- Individualiser le stockage et la conservation de chaque aliment.
- Privilégier les livraisons en sacs fermés et pour le vrac, s'assurer de la conformité de la livraison (absence de mélange).
- Fermer la graineterie.
- Ne jamais placer la pharmacie, le matériel de soins et de pansage dans ce local.

DISTRIBUTION DE L'ALIMENT

Facteurs de risque

- Distribuer avec les aliments des compléments alimentaires commercialisés pour optimiser la récupération des chevaux, susceptibles de contenir des substances interdites en compétition.
- Mal identifier les rations ou faire des erreurs dans leur distribution.
Une mauvaise identification des aliments élaborés peut entraîner des erreurs de distribution, et représente une source de contamination.
- Distribuer des aliments ou des compléments alimentaires avec du matériel contaminé.
Une personne distribuant un aliment à l'aide d'un seau ayant préalablement été utilisé pour un traitement médical est susceptible de contaminer le cheval.
- Distribuer des aliments qui ne sont pas destinés au cheval.
- Laisser l'accès à des plantes à risque.

En pratique

- Désigner une unique personne pour réaliser la préparation voire la distribution des rations des chevaux, et qui soit bien informée des différents risques de contamination.
- Apposer des fiches individuelles de ration sur la porte des boxes.
- Ne jamais utiliser ni la mangeoire, ni l'abreuvoir pour des distributions à risque (notamment des médicaments, cf. fiche 6).
- A défaut, laver soigneusement et décontaminer impérativement seaux, abreuvoirs, mangeoires, etc.

CONTACTS

- **Association des Entraîneurs de Chevaux de Courses au Galop en France**

18 bis, av. du Général Leclerc - BP 70103
60501 Chantilly

- **Association Vétérinaire Equine Française (AVEF)**

10, place Léon Blum
75011 Paris

- **Club de Nutrition Equine Français (CNEF)**

41 bis, bd Latour Maubourg
75007 Paris

- **ENESAD - UPR Nutrition des herbivores**

26, bd du Docteur Petitjean - BP 87999
21079 Dijon Cedex

- **Fédération Française d'Equitation (FFE)**

81, av. Edouart Vaillant
92517 Boulogne Cedex

- **Fédération Interprofessionnelle du Cheval (FIVAL)**

18, rue de la Pépinière
75008 Paris

- **Fédération Nationale des Courses Françaises (FNCF)**

10, bd Malesherbes
75008 Paris

- **France Galop**

46, place Abel Gance
92655 Boulogne Cedex

- **Laboratoire des Courses Hippiques (LCH)**

15, rue du Paradis
91370 Verrières le Buisson

- **Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français (SECF)**

7, rue d'Astrorg
75008 Paris

- **Société Hippique Française**

16, avenue de la Bourdonnais
75007 Paris

- **Syndicat National des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Chevaux de Courses au Trot en France**

Domaine de Grosbois
94470 Boisly Saint Léger

Ce guide de bonnes pratiques à l'écurie a pour objectif d'identifier les facteurs de risque de contaminations involontaires pouvant entraîner un contrôle positif au dopage, et de proposer des mesures de prévention.

Ce guide de bonnes pratiques à l'écurie est validé par :

